

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 11 AVRIL 2023

Par suite d'une convocation en date du 05/04/2023, affichée le 05/04/2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **jeudi 11/04/2023 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Emilien BIGNON, Christie DEZERT, Pascal RANC, Bernard SADY, Maggy CARON, Philippe GOFFART, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Pierre BAILLY, Claude LAPIERRE, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Agnès RAGOT, Séverine BROQUET, Gérard TRUTAT, Florent GAUROIS, Sylvie VELUT.

Absents ayant donné procuration : Claire ADAM à Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER à Pascal RANC, Sabrina GUYON à Estelle MIGNOT, Reynald CARLOT à Séverine BROQUET, Alain NOUGARET à Claude LAPIERRE, Edith L'HOSTE à Pierre MARCHAL

Absents : Julien GOFFART, Anne-Lise DURAND, Eléonore De FRESCHEVILLE

Secrétaire de séance : Mme Emeline DE BRUIN

Nombre de Conseillers :

En exercice :	29
Présents :	20
Représenté :	05
Votants :	25

Délibération n°

2023_D_037

Objet de la délibération : Travaux réseau des Eaux Pluviales – Confection d'avaloirs, caniveaux et trottoirs au Hameau « La Bouillant »

Monsieur le Maire :

- ↳ Informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'aménagement sur le réseau des eaux pluviales au hameau : « La Bouillant »
- ↳ Présente différents devis concernant la pose d'avaloirs, de caniveaux et trottoirs.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune ;
Vu le rapport de la commission voirie, bâtiments et espaces verts du 22 mars 2023

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **RETIENT** la proposition de prix de la société ADAM Frères de Vallant-Saint-Georges concernant les travaux cités ci-dessus, pour un montant de 56 652,50 € HT, soit 67 983,00 € TTC
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la commune.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

